Modernisation de la collecte sélective

Rapport annuel 2024 des activités réalisées et à venir

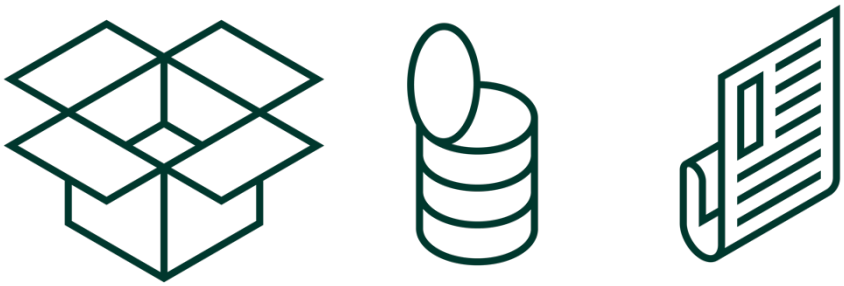

Éco Entreprises Québec

Novembre 2025

1. Mise en contexte

Le 24 octobre 2022, Éco Entreprises Québec (ci-après « **ÉEQ** »), était officiellement nommé comme organisme de gestion désigné (« **OGD** ») dans le cadre de la modernisation du système de collective sélective au Québec. Depuis cette désignation, ÉEQ est pleinement engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce système encadré par le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, RLRQ c Q-2, r 46.01* (le « **Règlement** ») et qui n'a pas de nom précis attitré.

Conformément au Règlement, au plus tard le 30 juin de chaque année à compter de l'année 2024, l'OGD doit transmettre à la Société québécoise de récupération et de recyclage (« **RECYC-QUÉBEC** ») et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, des Forêts et des Parcs (« **MELCCFP** ») un rapport de ses activités pour l'année civile précédente (« **Rapport annuel des activités** »).

Le présent document constitue donc le Rapport annuel des activités de ÉEQ réalisées et à venir relativement à la modernisation de la collecte sélective pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Il ne couvre pas les activités touchant au régime de compensation pour cette même période, ces dernières faisant l'objet d'une reddition de comptes encadrée par l'agrément entre ÉEQ et RECYC-QUÉBEC dans le cadre du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, RLRQ c Q-2, r 10* (le « **Règlement sur la compensation** »).

Dans cette perspective, plusieurs obligations du Règlement couvrant le Rapport annuel des activités ne sont pas applicables à la période couverte, alors que ÉEQ n'était pas encore entièrement le maître d'œuvre du système de collecte sélective et n'assumait pas la gestion complète de la totalité des matières y transigeant, le tout débutant officiellement le 1er janvier 2025. Ce document se veut donc une version simplifiée et ne contient notamment pas de données complètes sur les quantités, les taux de performance, les lieux de destination et la répartition des coûts afférents à la collecte, au transport, au tri, au conditionnement et à la valorisation des matières, ainsi que les rapports d'audit associés à ces renseignements.

2. Gouvernance

2.1 Conseil d'administration

Conformément aux règlements généraux de ÉEQ, le conseil d'administration (le « **Conseil** ») était constitué au 31 décembre 2024 de 14 administrateurs[1] dont la répartition est la suivante :

- Dix (10) représentants de producteurs membres ;
- Quatre (4) représentants indépendants ayant un profil de compétences et d'expérience en lien avec la chaîne de valeur du système québécois de collecte sélective des contenants, des emballages et des imprimés (les « **CEI** »).

La moitié des postes au Conseil se retrouve en élection tous les ans. Les administrateurs sont élus pour une durée de deux ans et leur mandat est renouvelable.

Au 31 décembre 2024, le Conseil comptait quatorze administrateurs et aucun poste vacant. Conformément à son agrément à titre d'organisme agréé, un observateur nommé par RECYC-QUÉBEC participe aussi aux réunions du Conseil pour les points concernant l'agrément de ÉEQ. L'Annexe A présente la liste des administrateurs membres et indépendants en date du 31 décembre 2024.

2.2 Comités du Conseil

2.2.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Durant la période, le comité de gouvernance et d'éthique (le « **CGE** ») était composé de Pierre Renaud (président du CGE), Denis Brisebois (président du Conseil), Stéphane Forget, Thierry Lopez, Magali Depras et Johnny Izzi[2]. Le CGE s'est réuni six fois au cours de la période, dont une réunion conjointe avec le comité des ressources humaines (le « **CRH** ») portant sur l'évaluation de l'atteinte par l'organisation des objectifs stratégiques

---

[1] Lors de l'assemblée générale annuelle spéciale du 30 avril 2025, ce nombre a été augmenté à 16 afin d'assurer une plus grande représentativité.

[2] A quitté le Conseil en janvier 2024.

2023 du plan stratégique 2021-2024 et effectuer des recommandations au Conseil à cet égard. Durant la période couverte, le CGE a notamment réalisé les activités suivantes :

- Élaborer la liste de candidats aux postes d'administrateurs en élection lors de l'assemblée générale annuelle 2024;
- Adopter le mandat et le fonctionnement du comité pour 2024;
- Analyser et recommander au Conseil les « Valeurs éthiques et le Code de déontologie des employés et des dirigeants » de l'organisation;
- Évaluer le fonctionnement du Conseil et de ses comités et gérer l'autoévaluation des administrateurs;
- Analyser plusieurs documents normatifs (le Règlement sur la délégation d'autorité, la Charte du conseil d'administration, la Charte du comité de gouvernance et d'éthique, la Politique sur les affaires juridiques et la Politique sur le rôle et les responsabilités du comité des dirigeants) et en recommander l'adoption au Conseil;
- Analyser et mettre à jour les meilleures pratiques de gouvernance de l'organisation et en recommander l'adoption au Conseil;
- Analyser et recommander au Conseil la mise à jour de la mission de l'organisation et des définitions de petit et de grand producteur;
- Suivre les travaux de l'organisation en vue de l'élaboration du plan stratégique 2025-2027;
- Analyser le calendrier des séances du Conseil et de ses comités pour 2025 et en proposer l'adoption au Conseil.

2.2.2 Comité des ressources humaines

Durant la période, le CRH était composé de Denis Brisebois (président du Conseil et du CRH), Daniel Denis, Sylvain Mayrand, Serge Proulx[3] et Audrey Rzasa.

Le CRH s'est réuni quatre fois au cours de l'année, dont une réunion conjointe avec le comité de gouvernance et d'éthique et a entre autres réalisé les activités suivantes :

---

[3] A quitté le Conseil en janvier 2024.

- Effectuer le suivi des indicateurs de performance et du plan stratégique sur les ressources humaines;
- Évaluer, conjointement avec le comité de gouvernance et d'éthique, l'atteinte par l'organisation des objectifs stratégiques 2023 du plan stratégique 2021-2024 et effectuer des recommandations au Conseil à cet égard;
- Effectuer le suivi des travaux de transformation organisationnelle et l'analyse des modifications de la structure organisationnelle en vue de la mise en œuvre du rôle d'organisme de gestion désigné à compter du 1er janvier 2025;
- Évaluer la performance de la présidente-directrice générale pour 2023 et déterminer ses objectifs pour 2024;
- Recommander au Conseil les prévisions budgétaires pour la masse salariale 2025 et les modifications à la Politique de bonification annuelle.

2.2.3 Comité d'audit et de finances

Durant la période, le comité d'audit et de finances (le « **CAF** ») était composé de Daniel Denis (président du CAF), Patrick Lalumière, Sylvain Mayrand, Audrey Rzasa, Dominique Bohec[4] et Serge Proulx[3]. Le CAF s'est réuni à quatre reprises durant l'année et a réalisé les activités suivantes :

- Analyser les états financiers se terminant le 31 décembre 2023 et en recommander l'adoption par le Conseil et le mandat de vérification pour 2024;
- Approuver des principes directeurs relatifs à la mise en place d'un règlement sur la délégation d'autorité;
- Analyser la mise à jour de la Politique de placements, et les modifications à la Politique de gestion des fonds;
- Analyser la nouvelle Politique d'acquisition de biens et de services pour recommandation au Conseil;
- Approuver l'ouverture d'une marge de crédit et réviser le portefeuille d'assurances à des fins de recommandation au Conseil;

---

[4] A quitté le Conseil en décembre 2024.

- Suivre les indicateurs de performance du régime de compensation et l'efficacité des contrôles clés;
- Suivre l'élaboration du cadre financier du plan d'affaires de la collecte sélective modernisée à des fins de recommandation au Conseil.

2.2.4 Comité écoconception et économie circulaire

Durant la période, le comité écoconception et économie circulaire (le « **CÉÉC** ») était composé de Annik Labrosse (présidente du CÉÉC), Sylvain Allard, Magali Depras, Stéphane Forget, Emmanuelle Géhin[5] (membre externe), Sophie Lafrance[6] (membre externe), Christopher Phare et Pierre Renaud. Le comité s'est réuni quatre fois au cours de l'année afin de :

- Faire le bilan du Plan d'écoconception, de recyclabilité et d'économie circulaire (le « **PEREC** ») 2022-2024 de ÉEQ, ainsi que le suivi de son plan d'action;
- Recommander au Conseil l'intégration de mesures d'écomodulation au Tarif 2025.

2.2.5 Comité associatif

Conformément à ses règlements généraux, le Conseil a procédé en 2023 à une refonte du comité associatif et a dissout le comité élargi de modernisation de la collecte sélective. Le comité associatif a été formalisé dans les nouveaux règlements généraux de ÉEQ.

Le mandat bonifié du comité associatif mise sur une participation active des associations afin d'avoir des échanges bilatéraux constructifs sur les enjeux liés aux obligations des producteurs à l'endroit de leurs nouvelles responsabilités. Le comité associatif est divisé en deux catégories, soit les membres provenant du Québec, qui tiennent leurs réunions en français, et les membres œuvrant à l'échelle canadienne, qui tiennent leurs réunions en anglais.

---

[5] A quitté le comité en avril 2024.
[6] A joint le comité en avril 2024.

Éco Entreprises Québec

Outre des administrateurs du Conseil qui agissent à titre de coprésidents de comité et qui font rapport au Conseil des recommandations, le comité associatif est composé de membres externes, soit des représentants d'associations patronales.

En 2024, le comité associatif s'est réuni cinq fois et a réalisé les activités suivantes :

- Formuler des propositions de candidatures pour occuper des postes d'administrateurs;
- Échanger sur la stratégie de mobilisation des producteurs ainsi que sur les communications effectuées auprès des hauts dirigeants de producteurs;
- Échanger sur l'élargissement de la desserte aux institutions, aux commerces et aux industries;
- Échanger sur la participation financière des producteurs spéciale 2024 et sur les impacts financiers découlant de la modernisation de la collecte sélective, notamment la hausse des coûts à prévoir;
- Échanger sur le projet de Tarif 2025 et sur la mise à jour des orientations ainsi que la participation financière des producteurs 2025 et sur la grille de taux préliminaire;
- Échanger au sujet des lignes directrices de l'écoconception et de la recyclabilité et des différentes consultations publiques des gouvernements sur des projets de lois et de règlements.

2.3 Liste des membres

Le Règlement prévoit l'obligation pour les producteurs mettant en marché des CEI au Québec de devenir et de demeurer membre en règle de ÉEQ. La responsabilité de poser tous les gestes à cet effet incombe exclusivement aux producteurs.

Tous les membres existants de ÉEQ au moment de l'adoption des nouveaux règlements généraux ont été réputés être des producteurs, et donc, membres de ÉEQ. Le renouvellement de l'adhésion d'un membre se fait maintenant automatiquement.

Toutefois, seul un membre en règle peut exercer les droits qui lui sont conférés en vertu de son statut de membre (être convoqué, assister ou voter à une assemblée des membres). Pour être un membre en règle, le membre doit respecter les conditions suivantes :

- Fournir les renseignements requis par ÉEQ en temps utile;
- Fournir l'une ou l'autre des contributions fixées conformément aux présents règlements en temps utile;
- Signer un contrat d'adhésion avec ÉEQ;
- Se comporter de manière compatible avec (i) les objets du Règlement, (ii) les objets du Règlement sur la compensation, (iii) les objets de ÉEQ, ou (iv) toute autre disposition qui encadre les activités de ÉEQ.

Une liste des membres en règle en date du 28 février 2025 est disponible aux pages 60 à 71 du Rapport annuel 2024 de ÉEQ et une liste est mise à jour régulièrement sur le site web à https://www.eeq.ca/liste-de-nos-membres.

3. Ententes et contrats

Afin d'harmoniser les ententes contractuelles avec ses partenaires, ÉEQ a bâti des ententes-cadres qui sont par la suite personnalisées selon les besoins. Ces ententes-cadres contiennent les règles de fonctionnement, les critères et les exigences que tout fournisseur de services doit respecter dans le cadre de ses activités, ainsi que les mesures mises en place par ÉEQ pour s'assurer de leur conformité. Selon le type de contrat, ces critères peuvent inclure, notamment, les pratiques de santé et sécurité au travail, d'hygiène industrielle et de maintenance préventive des équipements, des cibles de performance opérationnelles, techniques et financières, et le maintien de tous permis, certificats et autres autorisations nécessaires à l'exécution des contrats

Deux de ces modèles ont été rendus publics par ÉEQ :

- Entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et les Organismes signataires
- Modèle de contrat relatif au tri des matières résiduelles de la collecte sélective

4. Autres activités

4.1 Information, sensibilisation et éducation

À titre d'OGD, ÉEQ est responsable de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation (l'« **ISÉ** ») des citoyens ainsi que des autres clientèles desservies. En ce sens, l'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de la stratégie de communication ISÉ, misant notamment sur la nouvelle marque citoyenne « Bac Impact » lancée en janvier 2024. Le but premier de cette campagne est d'améliorer la qualité et la quantité de matières qui se retrouvent dans le bac de récupération en défaisant la perception selon laquelle on peut mettre n'importe quoi dans le bac sans conséquence et en faisant comprendre aux citoyens que seuls les contenants, emballages et imprimés vont dans le bac de récupération.

Ainsi, un total de 1,3 M $ a été investi par ÉEQ dans deux vastes campagnes médiatiques multiplateformes (télévision, radio, affichage, numérique et imprimé) à l'hiver et l'automne 2024. Selon les normes publicitaires Léger, cette campagne a démontré une excellente performance :

- 71 % des Québécois ont été exposés à au moins une publicité de Bac Impact;
- 91 % reconnaissent Bac Impact comme porteur du message sur le bon geste de tri;
- 95 % des personnes exposées déclarent que la campagne leur fait réaliser l'importance d'un bon geste de tri;
- 95 % des personnes exposées sont d'accord pour dire que cette campagne leur fait comprendre le bon geste de tri à poser.

De plus, en septembre 2024, une trousse à outils numérique a été rendue disponible aux organismes municipaux signataires d'une entente avec ÉEQ. Cette trousse est destinée à informer la population sur les changements de la collecte sélective qui sont survenu lors du changement du système le 1er janvier 2025. La trousse permet la mise en place d'outils standardisés à l'échelle du Québec, soit la liste standardisée des matières acceptées dans le bac, une fiche d'utilisation et de manipulation adéquates des bacs roulants, un modèle de billet de courtoisie ainsi que des messages à publier sur les réseaux sociaux et les

plateformes de communication. Un guide d'utilisation de la trousse a également été fourni aux organismes municipaux et tous les outils seront bonifiés de façon continue.

Plusieurs efforts ont été déployés afin de développer une stratégie de communication et de contenu efficace pour améliorer la qualité et la quantité de matières qui se retrouvent dans le bac de récupération. Des engagements financiers conséquents ont ainsi été effectués à l'automne 2023 afin de garantir des placements publicitaires dans les grandes tribunes médiatiques du Québec.

4.2 Information, sensibilisation et éducation

La création en 2024 de la vice-présidence, innovation et projets d'infrastructure permet à l'organisation de structurer ses activités en recherche et développement et de planifier les nouvelles infrastructures de tri et de surtri nécessaires à la modernisation du système de collecte sélective. L'équipe a disposé en 2024 d'une enveloppe financière de 615 000 $. Dans un contexte de préparation à la prise en charge des opérations de collecte, de tri, de conditionnement et de recyclage des matières, les activités de recherche et de développement suivantes ont entre autres été réalisées au cours de l'année 2024 :

- En 2024, ÉEQ a débuté un travail afin d'optimiser la récupération du polystyrène (le « **PS** ») expansé dans les écocentres et développer des débouchés pour cette matière difficile à valoriser. Dans le cadre de cette initiative, ÉEQ a établi deux partenariats stratégiques pour renforcer la chaîne de recyclage du PS. Alors qu'Éco Empreinte joue un rôle clé en tant que partenaire logistique en assurant la collecte et le tri du PS directement en écocentre, Éco Captation apporte une innovation majeure en transformant le PS grâce à un procédé de densification, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives pour son recyclage et sa réutilisation.
- ÉEQ, Circular Materials et Recycle BC ont lancé en 2024 un processus de demande d'expression d'intérêt (le « **REOI** ») qui invite les innovateurs à présenter des solutions technologiques de tri et de recyclage des emballages plastiques, notamment les plastiques souples. L'objectif du REOI est d'améliorer le recyclage des emballages plastiques de manière significative à des fins réglementaires, mais aussi de boucler la boucle en retournant les plastiques recyclés dans les chaînes d'approvisionnement des producteurs d'emballages. Dans le cadre de la Phase I de ce partenariat, terminée en 2024, plus d'une vingtaine de technologies ont été

analysées alors que la Phase II, qui sera complétée en 2025, permettra une analyse plus en profondeur des innovations les plus prometteuses et de leur plan d'affaires.

- De plus, ÉEQ a continué cette année de s'impliquer au sein du Groupe d'action plastiques circulaires (le « **GAPC** »), dont il est membre fondateur. Au cours de l'année, le GAPC a initié de nombreux projets autour des plastiques dits problématiques (comme les emballages en plastique souple et les emballages en PET thermoformés) et a mené plusieurs études sur des enjeux systémiques autour du recyclage, tel que le processus d'approbation du grade alimentaire. À la fin 2024, ÉEQ, le GAPC et Recycle BC ont lancé en partenariat un nouveau projet nommé BiblioFlex, dont l'objectif est de permettre, à l'aide de tests de laboratoire, de créer une banque des différentes structures utilisées pour les emballages en plastique souple selon les secteurs. Les résultats de cette étude permettront de mieux guider les mesures d'écoconception pour ce type d'emballage et de faciliter l'identification de technologies de recyclage pour les traiter.

5. Participation financière des producteurs

Afin d'assurer le financement des activités de ÉEQ pour la mise en place de la REP, ÉEQ a adopté en juin 2024 la Participation financière des producteurs (la « **PFP** ») 2024. Les montants de la PFP collectés auprès des producteurs au cours de l'année 2024 ont servi :

- à financer une **portion des coûts de la collecte sélective pour l'année 2024** (coût de collecte et de tri) en lien avec les ententes qui ont été signées avec les organismes municipaux et centres de tri qui transiteront progressivement vers la REP collecte sélective au cours de l'année 2024;
- à constituer **financièrement un fonds de réserve** en lien avec l'exigence réglementaire de l'OGD collecte sélective qui oblige ÉEQ à se doter d'un fonds lui permettant d'assumer ses obligations pendant une période d'au moins trois (3) mois à compter de l'année 2025;
- À financer **des dépenses** dans le cadre des budgets 2023 et 2024 **en lien avec le nouveau rôle de ÉEQ** à titre d'OGD de la REP collecte sélective.

Afin de financer la prise en charge complète du système par ÉEQ dès le 1er janvier 2025, le conseil d'administration a adopté en octobre 2024 la PFP 2025 basé sur le cadre financier 2025 révisé de la collecte sélective modernisé. ÉEQ a mis à jour, en 2024, son cadre financier en prévision de la PFP 2025. Le cadre comprend les coûts du modèle économique du système modernisé de collecte sélective et ceux du cadre financier de ÉEQ. L'objectif de la mise à jour fut d'intégrer les résultats des nouvelles données obtenues, notamment celles portant sur les coûts réels partiels de collecte et de tri du système modernisé.

Le processus de mise à jour a été aligné avec l'exercice de planification stratégique qui s'est complété au début de l'année 2025 et l'exercice de budget de ÉEQ, garantissant une cohérence entre les orientations stratégiques, la planification financière et les prévisions budgétaires.

Les factures aux producteurs de la PFP annuelle 2025 ont ainsi été émises en décembre 2024 pour paiement en quatre versements à partir du 31 janvier 2025. Les taux applicables ont été basés sur les quantités soumises dans la déclaration du Tarif 2024 pour les matières mises en marché en 2023 et totalisent 457 M $ pour l'ensemble du système.

Éco Entreprises Québec

Annexe A

Liste des administrateurs au 31 décembre 2024

Administrateurs membres*

Nom	Titre	Courriel
Denis Brisebois	Président du Conseil, vice-président, opérations, bannière Metro, Metro inc.	dbrisebois@metro.ca
Sylvain Mayrand	Vice-président du Conseil, conseiller en économie circulaire, A. Lassonde inc.	sylvain.mayrand@lassonde.com
Dominique Bohec	Président Boulangerie Humanité	dbohec@bhumanity.com
Thierry Lopez	Directeur, marketing et affaires corporatives, Québec, Best Buy Canada Ltée	tlopez@bestbuycanada.ca
Stéphane Forget	Vice-président principal, affaires publiques, coopération et responsabilité d'entreprise, Sollio Groupe Coopératif	stephane.forget@sollio.coop
Annik Labrosse	Vice-présidente, marketing, innovation et stratégies, Groupe St-Hubert inc.	alabrosse@st-hubert.com
Patrick Lalumière	Directeur, planification financière et stratégique, Société des alcools du Québec	patrick.lalumiere@saq.qc.ca
Christopher Phare	Gestionnaire principal, affaires gouvernementales, 3M Canada	crphare@mmm.com
Isabelle Rayle-Doiron	Vice-présidente principale, secrétaire générale et avocate générale, Danone Canada	Isabelle.rayle-doiron@danone.com
Audrey Rzasa	Vice-présidente, opérations, Nespresso	audrey.rzasa@nespresso.com

* En date du 31 décembre 2024.

Administrateurs indépendants*

Nom	Titre	Courriel
Pierre Renaud	Avocat-conseil, McCarthy Tétrault	prenaud@mccarthy.ca
Daniel Denis	Expert-conseil en collecte sélective	denisdaniel1958@gmail.com
Magali Depras	Experte en stratégie, durabilité et gouvernance	magali.depras@gmail.com
Sylvain Allard	Directeur, programme de design graphique, École de design, UQAM	allard.s@uqam.ca

* En date du 31 décembre 2024.